

CONDITIONS POUR PARTICIPER AUX COURS DE HIP-HOP & BREAK-DANCE

ENFANTS & ADOLESCENTS

Saison 2025-2026 / Petite charte de respect des cours

L'enfant ou l'adolescent qui participe aux cours organisés par la Maison de quartier Sous l'Etoile, s'engage à respecter les points suivants :

- Ecouter et respecter les consignes données par le responsable du cours.
 - Parler avec politesse, éviter les gros mots, être sympa avec les camarades qui fréquentent le même cours.
 - Respecter le matériel et les lieux.
 - Participer au rangement du matériel.
 - Ne pas quitter le cours avant la fin sans l'autorisation du responsable.
-

Conditions à lire et à conserver, avant de retourner la fiche d'inscription dûment remplie signée à la MQ Sous l'Etoile (p. 2)

1. ORGANISATION

Les cours sont organisés par période scolaire, mais l'inscription est valable pour toute l'année :

1^{er} trimestre : 18 septembre au 18 décembre 25
2^{ème} trimestre : 8 janvier au 26 mars 2026
3^{ème} trimestre : 2 avril au 18 juin 2026

- Les deux premiers cours sont des cours d'essai. Ils ne sont pas facturés. **Vous inscrivez votre enfant uniquement s'il/elle décide de continuer le cours.**
- Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et les congés officiels. Ils ne sont pas rattrapables.
- En cas d'absence du professeur, le cours sera remplacé ou compensé selon accord avec le responsable.
- La MQ se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre minimum de participants n'est pas atteint.

2. OBLIGATIONS

- L'inscription vous engage pour l'année scolaire entière (septembre à juin). Inutile de se réinscrire chaque trimestre.
- Toutes les démarches administratives (inscriptions, annulations, changement d'adresse, etc.) doivent impérativement être faites **par écrit au secrétariat de la MQ Sous l'Etoile** après avoir parlé avec le professeur.

3. MODALITES DE PAIEMENT

- Les cours sont facturés par trimestre.
- Si vous souhaitez arrêter le cours, faites-le **avant la reprise** du trimestre suivant. Pour tout cours interrompu alors que la facture est déjà envoyée, **le montant du trimestre restera dû.**
- Aucun remboursement n'est accordé en cas d'absence, sauf sur présentation d'un certificat médical pour une absence supérieure à un mois.

4. ANNULATION

- En cas d'annulation pour de justes motifs tels que déménagement, changement de statut familial ou problèmes de santé attestés par un certificat médical, **une demande écrite ou un e-mail qui mentionne votre No IBAN** doit être adressée au secrétariat de la MQ qui vous donnera sa décision.

FÊTE au quartier le 5 JUIN 2026

Vos enfants seront sollicités pour faire une démonstration lors de la Fête.

Merci de d'ores et déjà réserver cette date !

Personnes de référence :

Chrystel Fombonne: secrétariat et facturation

Christelle Iswala : animatrice

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX COURS DE HIP-HOP & BREAK-DANCE

ENFANTS ET ADOLESCENTS

Saison 2025 - 2026 (à remplir en caractère d'imprimerie)

Nom de famille de l'enfant :

Nom des parents, si différent de celui de l'enfant :

1. Prénom : Né (e) le : / /

2. Prénom : Né (e) le : / /

Adresse :

No Postal : Localité :

Tél. privé : Tél. prof :

Portable : e-mail :

Nom de votre assurance RC :

Je désire inscrire mon (mes) enfant(s) au cours marqué d'une croix (X)

(Si les enfants ne suivent pas le même cours, merci d'utiliser un autre formulaire)

Hip-hop

De 7 à 12 ans ☐ Jeudi 16:30 - 17:30

Break dance

De 8 à 15 ans ☐ Jeudi 17:00 - 18:00

Les cours ont lieu dans la salle Michel Simon de l'Espace
Palettes : rez-de-chaussée vert.

La Maison de quartier est susceptible de prendre des photos
lors de ses activités et de les utiliser dans sa communication
papier et web. **Merci de nous informer si vous ne désirez
pas que votre enfant soit pris en photo.**

Je soussigné-e déclare inscrire mon enfant,
avec son accord, au cours mentionné.
**J'ai pris connaissance des conditions
d'inscriptions, des modalités de paie-
ment, d'engagement et des informations
annexes.**

J'ai pris connaissance de la petite charte de
respect des cours (p.1) et j'ai rappelé à mon
enfant de la respecter.

Fait à Lancy, le 20.....

Signature des parents ou du/de la représen-
tant-e légal-e :

.....